

- (f) *Craquage – procédé de raffinage comportant la décomposition et la recombinaison moléculaire de composés organiques, en particulier des hydrocarbures, par l'action de la chaleur, dans le but de former des molécules convenant à des carburants, des monomères, des produits pétrochimiques, etc.:*
- (i) *Craquage thermique – procédé consistant à exposer un distillat à des températures d'environ 540 à 650C (de 1000 à 1200F) pendant des périodes variées. On obtient ainsi une teneur en essence assez basse et une teneur plus élevée en produits résiduels, qui sont utilisés à des fins de mélange de mazout,*
 - (ii) *Craquage catalytique – procédé consistant à faire passer des vapeurs d'hydrocarbures à travers un catalyseur métallique (p. ex., silicealumine ou platine) à une température d'environ 400C (750F); les recombinaisons complexes (alkylation, polymérisation, isomérisation, etc.) se produisent en quelques secondes, et l'on obtient une essence à indice d'octane élevé. Ce procédé donne moins de résidus de pétrole et de gaz légers que le craquage thermique;*
- (g) *Cokage - procédé de craquage thermique en vue de la conversion de produits secondaires et lourds (brut réduit, brai de première distillation, goudron de craquage, huile de schiste, etc.) en coke solide (charbon) et en hydrocarbures à point d'ébullition peu élevé, qui peuvent servir comme charges dans d'autres installations de raffinage en vue de leur conversion en produits plus légers; et*
- (h) *Isomérisation – procédé de raffinage consistant à convertir les composés du pétrole en leurs isomères.*

2905.11-2905.45, 2905.49: Les sous-positions 2905.11 à 2905.45 et 2905.49 et le numéro tarifaire 2905.49.aa et les règles qui s'y appliquent sont remplacés par ce qui suit:

2905.11-2905.49 Un changement aux sous-positions 2905.11 à 2905.49 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur